

Séance ordinaire du 15 juin 2015

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quinzième jour du mois de juin deux mille quinze à dix-neuf heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Marie-Lise Côté, directrice générale par intérim, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2015-05-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2015, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 10.13 intitulé :

« Infrastructure »

Attribution du contrat pour la fourniture d'un camion six roues diesel 4 x 4, châssis et cabine conventionnels et du contrat pour la fourniture d'un camion dix roues diesel, châssis et cabine extensionnées
Document d'aide à la décision INF-EM-2015-013 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« Service de Police »

Fermeture temporaire de rues pour la tenue de fêtes de quartier pour 2015
Document d'aide à la décision POL-2015-020 »

« Vie communautaire »

Renouvellement du contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des produits requis pour l'enseignement du tennis pour l'année 2015
Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-022 »

« Urbanisme »

Participation de la Ville dans les projets de l'Office municipal d'habitation Boisé des Filions et Miscéo dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rue Saint-Jacques et rue J.B.-Michaud, secteur Lévis)
Document d'aide à la décision URBA-2015-122 »

« Ressources humaines »

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures
Document d'aide à la décision RHAC-2015-080 »

« Direction générale »

Appui au projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche, demande d'appui et demande de rencontre avec le ministère des Transports du Québec
Document d'aide à la décision DG-2015-170 »

« **Direction générale**

Félicitations à Fondation Québec philanthrope »

« **Direction générale**

Renonciation à la clause de rétrocession affectant le lot 3 018 759 du cadastre du Québec (300-302, rue Saint Joseph, secteur Lévis) »

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-77

Signature du livre d'or par monsieur Sylvain Bolduc

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

Monsieur Sylvain Bolduc est invité à signer le livre d'or pour souligner son titre de premier maître première classe au sein de l'Ordre du mérite militaire. Cette haute distinction militaire souligne le mérite remarquable et les services exceptionnels des hommes et des femmes des Forces canadiennes qui, dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la Force régulière ou de la Réserve, ont fait preuve d'un dévouement et d'une assiduité bien au-delà de ce que le devoir leur commandait.

CV-2015-05-78

Félicitations à madame Lyse Routhier

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Lyse Routhier, coordonnatrice à l'information, à la promotion et réviseur à la Direction des communications, pour l'excellence de son travail et son engagement dans le cadre de son travail à l'aube de sa retraite bien méritée. Elle a contribué au rayonnement de la Ville dans ses communications et relations avec la communauté lévisienne, source d'inspiration et de fierté.

CV-2015-05-79

Période de questions

Environ 40 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-05-80

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 1^{er} juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-81

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 26 mai et du 1^{er} et 2 juin 2015.

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 26 mai 2015 et du 1^{er} et 2 juin 2015 sont déposés.

CV-2015-05-82

Demande au ministère des Transports du Québec concernant une problématique de circulation dans le secteur de l'échangeur 314 (secteur Saint-Romuald)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De demander au ministère des Transports du Québec d'entreprendre les démarches nécessaires visant à régler la problématique de circulation dans le secteur de l'échangeur 314 (secteur Saint-Romuald), plus précisément du côté nord-est de cet échangeur, et ce, de manière prioritaire compte tenu de l'urgence d'agir.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-83

Structure organisationnelle de la Direction du développement économique et de la promotion

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-078](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser la nouvelle structure organisationnelle, ainsi que les mouvements de main-d'œuvre, tels qu'ils sont décrits en annexe à la fiche de prise de

décision RHAC-2015-078, et d'autoriser la Direction de ressources humaines et de l'amélioration continue à procéder aux actions requises afin d'assurer la mise en œuvre de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération concernant le renouvellement et autorisation de la signature du recueil des conditions de travail des membres du personnel cadre et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-05-84

Renouvellement et autorisation de la signature du recueil des conditions de travail des membres du personnel cadre

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-065](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser le maire et la greffière à signer le recueil des conditions de travail des membres du personnel cadre.

Adoptée à la majorité

CV-2015-05-85

Lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334 et l'Association des cadres de la Ville concernant une affectation temporaire

[Document d'aide à la décision RHAC-2015-071](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat des employés municipaux de Lévis, section locale 2334, et l'Association des cadres de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RHAC-2015-071, concernant une affectation temporaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-86

Affectation de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision AGR-2015-008](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'affecter un montant de 400 000 \$ provenant de la réserve financière pour la

constitution d'un fonds d'autoassurance, créée par le Règlement RV-2002-00-59, pour couvrir les frais afférents à plusieurs réclamations et litiges en traitement au poste budgétaire 02-145-00-996, et ce, conditionnellement au renflouement de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-87

Règlement hors cour dans le cadre du litige opposant Promutuel Portneuf Champlain à la Ville

[Document d'aide à la décision AGR-2015-009](#)

Il est proposé par le conseiller Michet Patry
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De conclure un règlement hors cour de la poursuite opposant Promutuel Portneuf Champlain à la Ville (dossier de la Cour supérieure 200-22-072167-141) selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision AGR-2015-009, et d'autoriser les procureurs de la Ville à signer tous les documents requis à cet effet, et ce, conditionnellement au renflouement de la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-88

Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral

[Document d'aide à la décision DG-2015-145](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accorder une aide financière de 2 000 \$ à la Maison de soins palliatifs du Littoral pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-89

Modification de la résolution CV-2015-01-28 « Aide financière au Centre de pédiatrie sociale de Lévis »

[Document d'aide à la décision DG-2015-161-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De modifier la résolution CV-2015-01-28 « Aide financière au Centre de pédiatrie sociale de Lévis » par le remplacement du montant de « 15 000 \$ » par le montant de « 24 000 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-90

Abolition et création d'un poste de gestionnaire de projets corporatifs [Document d'aide à la décision DG-2015-166-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser les mouvements de postes relatifs au poste de gestionnaire de projets corporatifs, tels qu'ils sont indiqués en annexe à la fiche de prise de décision DG-2015-166-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-91

Congédiement d'un membre du personnel [Document d'aide à la décision DG-2015-169](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De mettre fin au lien d'emploi d'un membre du personnel de la Ville en date de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-92

Attribution du contrat pour le traitement des matières compostables pour la Ville et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon [Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-009-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'attribuer le contrat pour le traitement des matières compostables pour la Ville et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (appel d'offres 2015-50-35) à la Biogénie, division de EnGlobe Corp., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 877 500 \$, avant TPS et TVQ, pour la première année d'un contrat de cinq ans, dont le montant sera indexé pour les années subséquentes, conformément au devis et à sa soumission.

D'établir le montant proportionné estimé à payer par la Ville à 842 400 \$, avant taxes, soit un montant de 884 309 \$, incluant les taxes nettes, pour la première année du contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-93

Disposition d'équipements à l'encan pour l'année 2015 et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-019](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la vente par appel d'offres, par le Centre de services partagés du Québec, des équipements désuets ou hors d'usage dont la valeur estimée excède 10 000 \$ par équipement, pour la vente de juin et pour toutes autres ventes requises pour le reste de l'année 2015.

D'affecter le fruit de la vente de ces équipements pour des dépenses d'immobilisations en remplacement d'équipements.

D'autoriser le chef du Service des équipements motorisés de la Direction des infrastructures à signer tout document relatif à la vente des équipements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-94

Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs

[Document d'aide à la décision INF-TP-2015-025](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs (appel d'offres 2015-50-40) à Les excavations Lafontaine inc., au prix mentionné à sa soumission, pour une dépense estimée à 252 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-95

Désignation de personnes à titre d'inspecteur pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2015-008](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De désigner, à titre d'inspecteur pour l'application des règlements numéros 134 et 135 de la Société de transport de Lévis, les membres du personnel dont le nom figure sur la résolution numéro 2015-061 de cette société, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-2015-008.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-96

Crédits additionnels afférents à des sommes reçues de l'assureur

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-011](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'accorder une demande de crédits additionnels équivalents au montant reçu de l'assureur au poste 03-201-52-010 (affectation aux activités d'investissement provenant des revenus de fonctionnement crédits additionnels), pour le remplacement d'une remorque (unité 10-627).

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-97

Détermination et installation de panneaux d'arrêt

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-062](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation des panneaux d'arrêt aux endroits suivant :

- 342° sur la rue Morin, à l'intersection de la rue Melville, en direction est et ouest, dans le secteur Lévis;

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-98

Engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard du plan de gestion de débordement des eaux usées pour les secteurs tributaires du poste de pompage du Moulin du secteur Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-066](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à déposer un plan de gestion des débordements pour les secteurs tributaires du poste de pompage du Moulin dans le secteur Saint-Jean-Chrysostome, lequel plan doit être déposé dans les trois ans après la transmission de l'engagement.

De s'engager envers ce ministère à assurer la réalisation des mesures compensatoires prévues dans ce plan à l'intérieur d'un délai maximal de cinq

ans après son approbation par ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-05-99

Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées et présentation du plan au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-067](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées daté de mai 2015, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2015-067.

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à présenter ce plan au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-00

Attribution du contrat pour la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (phase II, secteur Lévis), ajustement d'honoraires et décret de travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-048](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour les travaux de réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis, phase II (appel d'offres 2015-50-01) à Allen entrepreneur général inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 6 210 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

L'ajustement à la baisse de 1 068 \$, plus taxes, aux honoraires de Les consultants SM inc., à l'égard du contrat attribué par la résolution CV-2014-02-69 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs à la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis, tel que prévu au document d'appel d'offres 2014-55-09, est déposé à titre d'information.

D'autoriser le besoin additionnel en surveillance au montant de 39 384 \$, plus taxes, aux honoraires de Les consultants SM inc., à l'égard du contrat attribué par la résolution CV-2014-02-69 pour la fourniture de services professionnels

en ingénierie relatifs à la réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis.

De décréter les travaux de réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis, phase II.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-01

Demandes de crédits additionnels dans le cadre du déplacement de membres du personnel dans les bureaux administratifs et vente d'étagères

[Document d'aide à la décision INF-BI-2015-016](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'accorder une demande de crédits additionnels au poste de dépense 02-845-00-522 équivalent au montant de 97 757 \$ reçu des baux au poste de revenus 01-234-90-042, pour les différents coûts reliés aux transferts et aux déplacements de membres du personnel dans les bureaux administratifs.

D'autoriser la vente des étagères mobiles situées au 1135, boulevard Guillaume-Couture (secteur Saint-Romuald) au coût de 60 000 \$ à la Commission scolaire des navigateurs et d'affecter ce revenu à un poste de dépenses pour les besoins de ces transferts et ces déplacements.

D'accorder une demande de crédits additionnels au poste de dépense 02-845-00-522 équivalent au montant de 60 000 \$ à recevoir de la vente des étagères au poste de revenus 01-234-30-043, pour les différents coûts reliés à ces transferts et ces déplacements.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-02

Attribution du contrat pour la fourniture d'équipements de déneigement pour deux camions 10 roues

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-021](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'équipements de déneigement pour deux camions 10 roues (appel d'offres 2015-50-45) à Les produits métalliques A.T. inc., au prix de 245 700 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-03

Attribution du contrat pour l'installation de jeux d'eau au parc Saint-Laurent (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-059](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour l'installation de jeux d'eau au parc Saint-Laurent (secteur Lévis), (appel d'offre 2015-50-34) à Saho construction inc., au prix indiqué au rapport de la Direction de l'approvisionnement daté du 5 mai 2015, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-04

Attribution du contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée et décret des travaux

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-069](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'attribuer le contrat pour les travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sans tranchée (appel d'offres 2015-50-50) à Aquarehab (Canada) inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 593 487 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission et décret ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-05

Attribution du contrat pour la fourniture d'équipements pétroliers

[Document d'aide à la décision INF-EM-2015-014-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'attribuer le contrat pour la fourniture d'équipements pétroliers (appel d'offres 2015-50-28) à Les industries Desjardins ltée, au prix révisé de

124 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-06

Fermeture temporaire de certaines rues pour un tournage de la Société de l'assurance automobile du Québec (secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision POL-2015-024](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'entériner et de fermer temporairement certaines rues pour un tournage de la Société de l'assurance automobile du Québec dont le sujet sera *La fatigue au volant*, et ce, le 13 juin 2015 entre 3 h et 21 h ou le 14 juin 2015 en cas de pluie, soit :

- une partie du rang Vire-Crêpe, située entre le chemin Paquet et le 1435, Vire-Crêpe de 3 h à 21 h;
- une partie du chemin Paquet, située entre l'intersection Paquet et le chemin Demers au Sud et à partir du 1854, chemin Paquet au Sud pour une période d'une heure (à un moment indéterminé dans la journée);
- une partie du chemin Aubin, entre le chemin Paquet et le 1911, chemin Aubin, pour une période de 3 h, possiblement entre 11 h et 14 h.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-07

Proclamation des *Journées de la culture 2015*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De proclamer les journées des 25, 26 et 27 septembre 2015 *Journées de la culture*, dans le but de manifester de façon tangible l'intérêt de la Ville pour la culture.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-08

Aide financière à des organismes de la communauté pour l'organisation de fêtes nationales locales

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-016](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, selon les modalités de versements prévus en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-016, afin de réaliser les activités des fêtes nationales locales auprès de la population lévisienne :

- Maison natale de Louis Fréchette 2 000 \$
- Club lions de Breakeyville inc. 3 000 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-09

Fermeture temporaire d'une partie de la rue Saint-Laurent et du Parcours des Anses (secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-015](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le Club tri-action de Lévis et le Club de course de Lévis à utiliser une partie du Parcours des Anses, le 3 juillet 2015, pour la tenue de la *Course du Grand Lévis*, selon les paramètres indiqués à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-015.

De fermer temporairement une partie du Parcours des Anses et une partie de la rue Saint-Laurent (secteur Lévis), et d'interdire le stationnement sur une partie de cette rue, le 3 juillet 2015, selon les paramètres indiqués à cette fiche de prise de décision, pour permettre la tenue de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-10

Aide financière à des organismes de la communauté
[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-018](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne :

- | | |
|---|-----------|
| • Association baseball mineur Desjardins (A.B.M.D.) | 4 375 \$ |
| • Association de baseball Chaudière-Ouest | 7 396 \$ |
| • Club de gymnastique Gymnamic | 9 750 \$ |
| • Club de gymnastique Lévis inc. | 6 750 \$ |
| • Club de judo Okano de Charny inc. | 4 250 \$ |
| • École de karaté chito-shin-kai Yves Guay | 2 250 \$ |
| • Club de natation Les riverains inc. | 12 800 \$ |
| • Club de patinage artistique Saint-Romuald Saint-Jean inc. | 7 750 \$ |
| • Club de patinage artistique de Charny | 5 250 \$ |
| • Les sentiers La balade de Lévis inc. | 2 250 \$ |
| • Le club de ski de fond St-Étienne inc. | 3 730 \$ |
| • Club de ski de fond Les pionniers de Breakeyville | 1 400 \$ |

• Association de soccer Chaudière-Ouest	9 250 \$
• Association de soccer Chaudière-Est	9 750 \$
• Association de soccer St-Étienne-de-Lauzon inc.	6 250 \$
• Taekwondo Chutes Chaudière	7 250 \$
• Club de taekwon do de Charny	1 750 \$
• Club de triathlon Ironkids	1 750 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-11

Engagement à recevoir sur le territoire de la ville l'édition régionale 2017 des *Prix du patrimoine*

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2015-018](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De confirmer l'engagement de la Ville à recevoir sur le territoire de la ville l'édition régionale 2017 des *Prix du patrimoine*, selon les conditions mentionnées à la fiche de prise de décision DVC-ART-2015-018, et d'autoriser la chef du Service des arts et de la culture à signer tout document administratif relatif à l'organisation de cet événement avec le Conseil de la culture des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-12

Interdiction temporaire de stationnement sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-019](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'interdire le stationnement sur le chemin Petit-Saint-Jean (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2015-019, les 10, 11 et 12 juillet 2015, pour la tenue du *Festival-tournoi de soccer Métro de St-Étienne*.

Adoptée à l'unanimité

Les membres du conseil de la Ville Pierre Lainesse et Michel Patry divulguent la nature générale de leurs intérêts dans la question suivante qui sera prise en considération concernant la modification du Règlement 967 établissant le régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190) et ils mentionnent qu'ils s'abstiennent de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

CV-2015-06-13

Modification du Règlement 967 établissant le régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-016](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De modifier le Règlement 967 établissant le régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190), tel qu'il est indiqué à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2015-016.

Adoptée à la majorité

CV-2015-06-14

Renflouement de certaines réserves financières et affectation de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2015-017](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve :

- réserve financière pour assumer les dépenses pour l'autoassurance d'un montant maximal de 1 020 000 \$;
- réserve financière pour assumer les dépenses de consommation d'énergie d'un montant maximal de 85 000 \$;
- réserve financière pour assumer les dépenses pour les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance d'un montant maximal de 245 000 \$;
- réserve financière pour assumer les dépenses relatives aux cours d'eau d'un montant maximal de 150 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-15

Modification des résolutions CV-2013-06-63 « Projet de logements sociaux et communautaires Oasis pour adultes handicapés de Lévis (OPAH), rue Saint-Georges (secteur Lévis) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec » et CV-2014-02-27 « Projet de logements sociaux et communautaires Coopérative de solidarité Le mieux-vivre sur le boulevard de la Rive-Sud (secteur Lévis) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec »

[Document d'aide à la décision URBA-2015-140](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier les résolutions CV-2013-06-63 « Projet de logements sociaux et communautaires Oasis pour adultes handicapés de Lévis (OPAHL), rue Saint-Georges (secteur Lévis) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec » et CV-2014-02-27 « Projet de logements sociaux et communautaires Coopérative de solidarité Le mieux-vivre sur le boulevard de la Rive-Sud (secteur Lévis) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec » par le remplacement des mots « un montant équivalant à 15 % des montants suivants, à savoir » par les mots « les montants suivants ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-16

Délégation à la greffière pour la tenue d'assemblées publiques de consultation d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2015-145](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De déléguer à la greffière, à partir de l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-26 établissant le partage des compétences entre le conseil de la Ville et les conseils d'arrondissement, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique de consultation devant être tenue dans un arrondissement en vertu du paragraphe 1° de l'article 86 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour l'application des articles 124 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-17

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie du lot 2 849 059 du cadastre du Québec (chemin Craig, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-134](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit la construction d'une structure d'acier, sur une partie du lot 2 849 059 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 263 mètres carrés, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-18

Désaffectation de l'utilité publique d'une partie du lot 3 020 537 du cadastre du Québec (rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DEV-2015-070](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De confirmer que la partie du lot 3 020 537 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 514 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-070, n'est plus affectée à l'utilité publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-19

Contrats de prêt à usage à intervenir avec le Parc nautique Lévy (1984) inc. et La marina de la Chaudière inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2015-002](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec le Parc nautique Levy (1984) inc. concernant le prêt à celui-ci des lots 2 223 118, 2 223 119, 2 223 120, 2 223 122, 2 223 123 du cadastre du Québec et d'une partie des lots 2 219 827, 2 223 097 et 2 223 121 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 21 056,7 mètres carrés et d'une parcelle de terrain non cadastrée d'une superficie approximative de 22 270 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une marina pour bateaux de plaisance et de site d'entreposage de bateaux de plaisance et de remorques à bateaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2015-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

De conclure le contrat de prêt à usage à intervenir avec La marina de la Chaudière inc. concernant le prêt à celle-ci d'une partie du lot 4 176 981 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 8 479 mètres carrés et d'une partie du lot 2 288 450 de ce cadastre, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à cette fiche de prise de décision, à des fins d'exploitation d'une marina pour bateaux de plaisance et de site d'entreposage de bateaux de plaisance et de remorques à bateaux, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-20

Modification à la circulation pour la *Fête du Canada* le 1er juillet 2015

[Document d'aide à la décision DEV-2015-074](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser les modifications à la circulation pour la tenue de la *Fête du Canada* au Lieu historique nationale du Canada des Forts-de-Lévis, le 1^{er} juillet 2015, telles qu'elles sont identifiées à la fiche de prise de décision DEV-2015-074.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-21

Fermeture temporaire de rues et tirs à blanc lors du *Concert au crépuscule*

[Document d'aide à la décision DEV-2015-075](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser, dans le cadre du *Concert au crépuscule* le 18 juillet 2015, ou en cas de pluie le 19 juillet 2015, de 13 h à 23 h, au Lieu historique national des Forts-de-Lévis, les modifications à la circulation telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2015-075.

De prendre acte des tirs à blanc à être effectués dans le cadre de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-22

Renonciation au bénéfice de servitudes établies sur les lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec (rue Saint-Louis-de-France, secteur Lévis).

[Document d'aide à la décision DEV-2015-052](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le Conseiller Pierre Lainesse

De renoncer au bénéfice des servitudes d'utilité publique créées par les actes notariés publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis sous les numéros 44 250 et 44 251 et qui affectent une partie des lots 5 607 961 et 5 607 962 du cadastre du Québec, cette renonciation n'étant faite qu'à l'égard de ces lots, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par le propriétaire du lot 5 607 961 de ce cadastre et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-23

Acquisition des lots 2 296 151 et autres du cadastre du Québec et du lot 5 645 237 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels (secteur des rues Aubert et Thomas-Wilson, secteur Pintendre), affectation à l'utilité publique et engagement envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Document d'aide à la décision BP-2015-015

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2015-015 à intervenir avec le promoteur a été acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 2 296 151, 2 296 152, 5 645 283, 5 645 284, 5 645 285, 5 645 286, 5 645 287, 5 645 288, 5 645 289 et 5 645 290 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le boisé de Pintendre inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leurs acquisitions;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 645 237 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le boisé de Pintendre inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 645 230 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le boisé de Pintendre inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 5 645 282 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Le boisé de Pintendre inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

De s'engager envers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 5 645 282 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-24

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-062](#)

Le membre du conseil de la Ville Clément Genest donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-58 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Louise-Létourneau (secteur Charny) et d'interdire le stationnement d'une remorque sur une partie du chemin du Fleuve (secteur Saint-Romuald).

CV-2015-06-25

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-59 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2015-062](#)

Le membre du conseil de la Ville Pierre Lainesse donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-59 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement en période hivernale sur une partie des rues Fraser et Saint-Louis-de-France (secteur Lévis).

CV-2015-06-26

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage salle de quilles dans la zone M1733, située à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-079](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M1733, l'usage salle de quilles, ainsi que de prévoir des normes applicables à celui-ci.

CV-2015-06-27

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur el zonage et le lotissement (usage H10 de 7 à 10 logements dans la zone M1159, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-133](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur el zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'augmenter les normes minimales de superficie et de dimension des terrains accueillant un usage de la classe H10 habitation multifamiliale isolée de 7 à 10 logements dans la zone M1159.

CV-2015-06-28

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-62 modifiant le Règlement RV-2011-11-26 établissant le partage des compétences entre le conseil de la Ville et les conseils d'arrondissement

[Document d'aide à la décision URBA-2015-145](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-62 modifiant le Règlement

RV-2011-11-26 établissant le partage des compétences entre le conseil de la Ville et les conseils d'arrondissement.

Ce règlement a pour objet de déléguer certains pouvoirs prévus à la *Loi sur le patrimoine culturel* aux conseils d'arrondissement, de supprimer leur pouvoir d'avis et de recommandation concernant certains pouvoirs de cette loi exercés par le conseil de Ville, d'accorder au conseil de la Ville une compétence exclusive en matière de constitution d'un comité consultatif d'urbanisme et pour fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées de consultation des projets de règlement d'urbanisme.

CV-2015-06-29

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-63 modifiant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville

[Document d'aide à la décision URBA-2015-147](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-63 modifiant le Règlement RV-2002-00-21 constituant la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville.

Ce règlement a pour objet modifier le mandat et la composition de la commission et d'apporter des modifications pour tenir compte du changement dans l'organigramme de la direction de l'Urbanisme.

CV-2015-06-30

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (problèmes de capacité portante, rues Ernest-Chouinard et Thomas-Chapais, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-024-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'interdire sur les lots 5 523 557, 5 523 559, 4 399 026, 5 100 474, 5 100 475, 5 100 476, 5 100 478, 4 611 466 et 4 246 913 du cadastre du Québec, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère ainsi que les travaux de remblai, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CV-2015-06-31

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue des Rainettes, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-063](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H1111 à même une partie de la zone L1109.

CV-2015-06-32

Avis de motion du Règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone I2433, Innoparc)

[Document d'aide à la décision URBA-2014-091](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre, dans la zone I2433, les industries du groupe I2 sans entreposage extérieur, avec les mêmes normes que pour les industries du groupe I1 et d'augmenter la superficie maximale de plancher permise pour les usages de services complémentaires à un usage industriel.

CV-2015-06-33

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage salle de quilles dans la zone M1733, située à proximité du poste de transformation d'Hydro-Québec, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-079](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazninet

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-60 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-079.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-34

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (usage H10 de 7 à 10 logements dans la zone M1159, chemin du Fleuve, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-133](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michet Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-133.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-35

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (problèmes de capacité portante, rues Ernest-Chouinard et Thomas-Chapais, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-024-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-64 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-024-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-36

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (rue des Rainettes, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision URBA-2015-063](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-65 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-063.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-37

Adoption du Projet de règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone I2433, Innoparc)
[Document d'aide à la décision URBA-2014-091](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Projet de règlement RV-2015-14-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2014-091.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-38

Adoption du Second projet de règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations unifamiliales jumelées et unifamiliales en rangée, prolongement de la rue Abbé-Ruel, zone H1232, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-141](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2015-14-50 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-05-16, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2015-141.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-39

Adoption du Règlement RV-2015-14-57 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2015-081](#)

ATTENDU qu'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-57 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 2 850 000 \$ d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situé sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour les honoraires professionnels, les frais relatifs à la décontamination, l'attribution de subventions, les imprévus, les taxes applicables et les frais de financement dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2015-14-57 décrétant un emprunt pour financer des dépenses dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-40

Adoption du Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage H1 habitation unifamiliale isolée sur une partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec, chemin Saint-Romain, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-146](#)

ATTENDU qu'une copie du projet de Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU que l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de permettre l'usage H1, habitation unifamiliale isolée, dans la zone A1805, et ce, uniquement sur la partie du lot 2 059 305 du cadastre du Québec visée par la décision numéro 171045 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de prévoir des normes applicables à cet usage ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2015-14-27 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2015-05-18.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-41

Fermeture temporaire de rues pour la tenue de fêtes de quartier pour 2015

[Document d'aide à la décision POL-2015-020](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De fermer temporairement les rues indiquées à la fiche de prise de décision POL-2015-020 aux dates indiquées pour la tenue de fêtes de quartier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-42

Renouvellement du contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des produits requis pour l'enseignement du tennis pour l'année 2015

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2015-022](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De renouveler pour une année supplémentaire le contrat pour la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement et des produits requis pour l'enseignement du tennis (appel d'offres 2014-50-02) selon la recommandation de la Direction de l'approvisionnement datée du 11 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-43

Participation de la Ville dans les projets de l'Office municipal d'habitation Boisé des Filions et Miscéo dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rue Saint-Jacques et rue J.B.-Michaud, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2015-122](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

De participer au projet de l'Office municipal d'habitation Boisé des Filions, situé sur le lot 3 315 337 du cadastre du Québec, correspondant au terrain appartenant à la Ville sur la rue Saint-Jacques (secteur Lévis), dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

De participer au projet de l'Office municipal d'habitation Miscéo, situé sur le lot 4 053 782 du cadastre du Québec, correspondant au terrain en bordure de la rue J.B.-Michaud (secteur Lévis), dans le cadre de ce programme.

D'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation de ces projets attestés par la Société d'habitation du Québec, versée sous forme de subventions accordées dans le cadre du programme complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec, volet social et communautaire (Règlement RV-2004-02-83), en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants de la contribution de la Ville :

- les frais relatifs aux services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction et du permis de branchement;
- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- ce que les projets soient conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville;

et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer, et ce, pour un maximum de 50 % des logements prévus aux projets, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-44

Besoins de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures
[Document d'aide à la décision RHAC-2015-080](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction des infrastructures, tels qu'ils sont précisés à la fiche de prise de décision RHAC-2015-080.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-45

Appui au projet de prolongement de l'autoroute Robert-Cliche, demande d'appui et demande d'une rencontre avec le ministre des Transports du Québec
[Document d'aide à la décision DG-2015-170](#)

ATTENDU que l'autoroute Robert-Cliche sera complétée jusqu'à la Ville de Saint-Georges à l'automne 2016 et qu'il ne restera alors qu'une distance de 48 kilomètres pour rejoindre la frontière de l'État du Maine;

ATTENDU que le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche jusqu'à l'État du Maine favoriserait l'accès au marché américain et le développement économique de la région de la Beauce, ainsi que l'ensemble des régions de la Chaudière-Appalaches et de la Capitale Nationale, en plus d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des automobilistes;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'appuyer le prolongement de l'autoroute Robert-Cliche jusqu'à la frontière de l'État du Maine.

D'appuyer la requête des municipalités régionales de comté de Beauce-Sartigan, de Robert-Cliche et de la Nouvelle-Beauce sur ce même sujet, et demander l'appui de la Ville de Québec et de la Communauté métropolitaine de Québec;

De demander une rencontre avec le ministre des Transports du Québec, afin de le sensibiliser sur ce dossier en présence des préfets appuyant ce projet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-46

Félicitations à Fondation Québec philanthrope

ATTENDU que le 2 juin 2015, la Fondation Québec philanthrope a présenté le premier *Rendez-vous Québec Philanthrope* au Séminaire de Québec, dans le but de souligner l'apport des grands donateurs et donatrices de la région;

ATTENDU que cette grande fête de la philanthropie a réuni plusieurs acteurs et actrices importants, dont des gens d'affaires, des mécènes, des organismes communautaires et des fondations;

ATTENDU que la culture philanthropique est bien vivante au Québec, qu'elle est accessible à tous et qu'elle est essentielle au développement de notre communauté;

ATTENDU que la Ville souhaite que le *Rendez-vous Québec Philanthrope* devienne un événement annuel qui, en plus d'honorer les contributeurs et contributrices, favorisera la promotion et le développement de la culture philanthropique de la région;

ATTENDU que la Fondation Québec Philanthrope redonne près de 2 millions de dollars annuellement dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière Appalaches pour le mieux-être de la collectivité.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De féliciter les organisateurs et organisatrices de la Fondation Québec philanthrope pour cette première des *Rendez-vous Québec Philanthrope* et d'encourager tous les gens d'affaires, mécènes et représentants et représentantes des organismes communautaires et des fondations à poursuivre leur excellent travail dans la communauté, source de grande fierté et d'inspiration pour la population.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-47

Renonciation à la clause de rétrocession affectant le lot 3 018 759 du cadastre du Québec (300-302, rue Saint Joseph, secteur Lévis)

ATTENDU qu'aux termes de l'acte reçu le 13 décembre 2001 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis le 19 décembre 2001, sous le numéro 456 169, la Ville a cédé à Centre aide et prévention jeunesse de Lévis le lot 1243 du cadastre officiel révisé du village de Lauzon, circonscription foncière de Lévis, lequel immeuble est aujourd'hui désigné le lot 3 018 759 du cadastre du Québec;

ATTENDU que les parties à l'acte précité ont stipulé la clause de rétrocession suivante :

« Dans le cas de revente dudit immeuble ou d'une quelconque aliénation, le cessionnaire s'engage et s'oblige à rétrocéder au cédant ledit immeuble au même prix que celui mentionné au présent acte. Toutefois, le cédant reprendra ledit immeuble dans l'état où celui-ci se trouvera à ce moment avec assumption des baux existants. La présente cession est faite par le cédant à des fins

communautaires. En conséquence, à défaut de respect de l'objet des présentes, soit à des fins communautaires par le cessionnaire, alors dans tel cas le cédant pourra exiger une rétrocession dudit immeubles. »;

ATTENDU qu'aux termes de l'acte reçu le 19 septembre 2003, la Ville a cédé, transporté et abandonné purement et simplement à l'Office municipal d'habitation de Lévis tous les droits qu'elle détenait ou auxquels elle pouvait prétendre en vertu de cette clause de rétrocession;

ATTENDU que Centre aide et prévention jeunesse et la Société d'habitation du Québec ont signé une convention d'exploitation et une hypothèque, lesquelles garantissent les obligations de conservation de la vocation de logements communautaires, ces documents étant de nature à garantir à la Ville et à l'Office municipal d'habitation de Lévis le maintien de l'utilisation de l'immeuble à des fins communautaires;

ATTENDU la recommandation de la Société d'habitation du Québec à l'effet que la Ville et l'Office municipal de Lévis renoncent à la clause de rétrocession et à tous droits qu'ils pourraient avoir de demander la résolution de la cession de l'immeuble, le tout afin que Centre d'aide et prévention jeunesse ait un titre certain sur l'immeuble.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De renoncer purement et simplement à tous les droits que la Ville détient ou auxquels elle peut prétendre en vertu de la clause de rétrocession stipulé à l'acte reçu le 13 décembre 2001 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis le 19 décembre 2001, sous le numéro 456 169, affectant le lot 3 018 759 du cadastre du Québec, et à tous droits qu'elle pourrait avoir de demander la résolution de la cession de cet immeuble, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2015-06-48

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2015-06-49

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2015-06-50

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 29, de lever la séance.

Adoptée à l’unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
